

PERSONNELS MILITAIRES RÉSERVISTES EN MISSION



MINISTÈRE DES ARMÉES

Les personnels de la réserve opérationnelle des Armées sont des personnels militaires à titre temporaire qui bénéficient d'une réduction militaire de 75% pendant la durée de leur mission.

Cette réduction est aujourd'hui accessible au travers d'un tarif spécifique qui leur est dédié.

Réductions et conditions d'application du tarif :

- La réduction militaire de 75% (codes réduction **MI77 pour les personnels éligibles à la 1^{ère} et 2^{ème} classe / MI78 pour les personnels éligibles à la 2^{ème} classe mais qui demandent un surclassement pour la 1^{ère} classe**) destinée aux réservistes est applicable dans tous les trains nationaux (hors OUIGO).
- L'identité est à justifier à l'aide d'une pièce d'identité uniquement (cf. exemple d'e-billet ci-dessous) :

N° FCE MINISTERE DE LA DEFENSE : C003YM4

Départ / Arrivée	Date / Heure	TRAIN	VOYAGISTE DEFENSE - IDENTITE A JUSTIFIER
CHATELLERAULT	15/12 à 07h10	TRAIN N°63031	E-Billet valable uniquement sur ce train
POITIERS	15/12 à 07h29	2e CLASSE	

MI77 - KM0032

Présence à quai obligatoire 2 mn avant départ.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV	VOYAGISTE DEFENSE - IDENTITE A JUSTIFIER
POITIERS	15/12 à 07h50	TRAIN N°8481 VOITURE 19 - PLACE 41	E-Billet valable uniquement sur ce train
ANGOULEME	15/12 à 08h29	2e CLASSE / PLACE ASSISE COULOIR DUO	

MI77 - KM0113

Présence à quai obligatoire 2 mn avant départ.

Classes de voyages :

- 1^{ère} ou 2^{ème} classe selon les droits accordés par l'Autorité Militaire à chaque voyageur réserviste.

Délivrance et utilisation des titres de transport :

- Pour une garantie de l'éligibilité des voyageurs réservistes au tarif militaire, les titres de transport qui leur sont destinés :
 - Sont nominatifs,
 - Sont délivrés exclusivement par le voyageur agréé par le Ministère des Armées.

Règles de régularisation appliquées :

Billet tarif	Voyageur	Contrôle	Particularité	Situation constatée lors du contrôle	Régularisation
MI 77 MI 78	Personnel militaire de réserve.	Billet à présenter (e-billet) + pièce justificative d'identité.	Aucune carte militaire n'est à exiger lors du contrôle.	Client sans billet, client sans pièce d'identité.	Pour un voyageur sans titre de transport ou sans pièce d'identité => <ul style="list-style-type: none">• Régularisation au barème de bord* ou barème de contrôle**.• Personnalisation requise des bulletins délivrés par le chef de bord.

* le tarif de bord correspond à un billet plein tarif appliqué au voyageur qui se signale spontanément au contrôleur.

** tarif appliqué lorsque le voyageur ne se présente pas spontanément au contrôleur ou en cas de fraude avérée.